

COMITE CHAMPAGNE DE SCRABBLE : COMPTE-RENDU DU CA

du 11 février 2024

Présents : Bernadette MILLOT, Véronique PHILIPPOT, Jacques PENINE, Denis HERY, Gérard D'HONT, Bernard HAMPE, Roger COMBES, Francine MASSIN, Lucile CLARISSE, Véronique MOJARD, Brigitte ROSAY (représentant Pascal VALLIET).

Excusés ayant donné une procuration : Francine ROUX (pouvoir Denis HERY), Pascal VALLIET (pouvoir délégué à Brigitte ROSAY), Françoise OLIVIER (pouvoir Véronique MOJARD), Martine BOURBONNEUX (pouvoir Bernard HAMPE).

Autres excusés : Luce ROYER, Ketty MULLER, Christian DRAMARD, Jacques SIMON.

Absents : Danièle THUILLIER, Anne BONHOMME.

Le Secrétaire et la Secrétaire adjointe étant absents, Gérard D'HONT accepte de faire le compte-rendu.

1/ Point sur le début de saison (licences – clubs - épreuves) :

Licences – Clubs

- 318 licenciés à ce jour contre 316 au 31/08/2023. Leur répartition est la suivante : 290 séniors et VDR, 2 jeunes 18-25 ans, 8 de moins de 18 ans et 18 licences découvertes.
- 32 licences n'ont pas été renouvelées, qui s'expliquent en partie par la fermeture de 2 clubs (voir ci-après) et plusieurs licences non renouvelées à SARRY (plusieurs joueurs licenciés n'étant venus qu'une fois, selon Jacques). Il y a donc un peu de renouvellement, puisque l'on progresse de 2 licenciés par rapport au 31/08/2023.
- 2 clubs sont en sommeil : ARCIS SUR AUBE et ROSOY SUR ARMANCE. Ce dernier sera remplacé par un autre club en cours de formation.

Epreuves

- Qualif 123 : 48 joueurs sur le comité dont 14 séries 123. 9 se sont qualifiés pour la finale et 3 autres ont été qualifiés lors du championnat de champagne (quota comité).
- Qualif 4 : 70 joueurs sur le comité dont 49 séries 4. 22 se sont qualifiés pour la finale et 2 autres via le quota comité (basé sur la qualif S4).
- Qualif 567 : 567 : 96 joueurs sur le comité dont 75 séries 567. 23 se sont qualifiés et 5 places sont à pourvoir via le quota comité (basé sur le simultané mondial).

- Qualif VDR : 95 joueurs sur le comité et 13 qualifiés pour la finale. 7 autres places sont attribuées au titre des quotas comité.
- Championnat de champagne : petite affluence, seulement 55 participants. Quelques désistements suite aux virus, mais est-ce la seule raison ? Faudrait-il l'organiser en multiplex pour attirer plus de monde ? Avantages : plus de points à gagner pour les participants . Inconvénients : lourdeur d'organisation et nécessité d'avoir une liaison internet dans la salle. A revoir en Juin.

Achat d'ouvrages

Avec l'ODS 9 qui est entré en vigueur au 1er janvier dernier, des commandes groupées d'ouvrages ont été faites : ODS 9, Mes mots en Poche, le petit Caro et le Maurin.

Une librairie de REIMS a accordé une remise de 9 % sur les ODS, considérant qu'il pouvait entrer dans la catégorie des ouvrages scolaires. 2 commandes ont été passées auprès d'elle pour un total de 47 ODS . Chaque club du comité affilié au 1er janvier a reçu un ODS offert par le comité. 1 ODS et 2 Mots en poche ont été attribués au scolaire pour récompenser les vainqueurs du concours scolaire (finale régionale).

2/ Point sur les jeunes et scolaires (Francine MASSIN)

Comme indiqué ci-dessus au § 1, il y a 2 jeunes licenciés en 18-25 ans et 8 de moins de 18 ans.

Il y a une section jeunes au club de SAULT LES RETHEL.

Les jeunes du club de LAON sont entraînés par Guy DELORE et Nathalie FIEVET.

Pour le concours des écoles, 10 classes réparties dans 5 écoles participent. 26 élèves seront qualifiés pour la finale régionale qui aura lieu le 6 avril à SAULT LES RETHEL. Lors de cette finale seront qualifiés 2 ou 3 élèves pour la finale nationale qui aura lieu le 18 mai à PARIS. La saison s'étale de novembre à avril.

Le Championnat de France Scolaire aura lieu à TALENCE (près de BORDEAUX) du 19 au 24 avril. Le comité dispose de 2 places en catégorie Poussin et 1 place en catégorie benjamin qui sont difficiles à pourvoir. Le comité rembourse le voyage et règle les repas et l'hébergement de l'enfant qualifié. On demande aux parents une participation de 30 euros. Cela pourrait intéresser Anatole ROBIN du club de SAULT LES RETHEL qui semble un joueur prometteur et un autre poussin licencié à LAON, Adel MEZINE. Nous attendons la réponse des parents.

Le simultané au profit des scolaires n'attire pas beaucoup de joueurs dans le comité. C'est dommage. C'est pourtant un simultané national qui rapporte des points et des pourcentages.

Francine annonce qu'elle ne sera plus déléguée scolaire pour la prochaine saison. Le CA remercie très vivement Francine et Roger pour leur très forte implication dans le domaine du scolaire depuis de nombreuses années, aussi bien en temps passé bénévolement qu'en nombreux déplacements auprès des écoles du comité, et dans l'organisation des finales régionales voire nationales pour le concours des écoles.

Un appel est lancé dans le Comité pour trouver un ou une remplaçante à Francine en temps que délégué scolaire.

3/ Point sur le Classique

Christian DRAMARD a décidé de ne pas renouveler sa licence en France cette année et de démissionner de ses fonctions auprès de la DNSC. La question s'est posée concernant son rôle de délégué classique du Comité. Christian accepte de poursuivre ce rôle. Véronique a interrogé Jean-François HIMBER, président de la DSNC, à ce sujet. Celui-ci lui a répondu que si au niveau du Comité, nous n'y voyions pas d'inconvénients, alors Christian pouvait rester notre délégué classique. Sinon, il faudra trouver un autre délégué classique.

Véronique interroge le CA pour connaître sa position. Celui-ci décide son maintien à l'unanimité.

Tournois

2 Tournois ont été organisés à ARCIS SUR AUBE le 1^{er} week-end de septembre (1 en 8 rondes et 1 en 16 rondes, réunissant 16 joueurs).

Le 27 janvier dernier, le 1^{er} championnat de Champagne a réuni 14 joueurs au Mesnil, malgré une grosse concurrence avec LE PERREUX et LAXOU.

Tour de France Classique

La Fédé a décidé de créer un tour de France classique avec une large ouverture vers les non licenciés. La période retenue est du 1^{er} avril 2024 au 31 mai 2025. L'idée est d'organiser des tournois en formule classique en 5 rondes dans des endroits pour le moment inexplorés (CE, lycées, universités...). Dans l'idéal, il serait bien que chaque comité organise au moins deux rencontres de ce type dans la période impartie.

4/ Point sur les finances (Véronique Philippot)

Véronique nous expose les différents chiffres de l'exercice en cours. A la date du 10 février 2024, le total des recettes s'élève à 17 293,46 euros, celui des dépenses à 15 601,29 euros, ce qui laisse un solde créditeur de 1 692,17 euros. Si l'on ajoute le solde créditeur de 8618,09 euros au 1/09/2023, le comité dispose à ce jour de 10 310,26 euros.

Est joint à ce compte-rendu le bilan financier établi par Véronique PHIIPPOT.

5/ Question relative au remboursement des frais de déplacement des arbitres et ramasseurs du club lors des épreuves

La question posée est : le comité doit-il, ou non, rembourser les frais de déplacement d'un joueur qui vient arbitrer ou ramasser une épreuve dans son propre club mais qui habite à distance de son club ?

La réponse adoptée à l'unanimité est : c'est un problème interne au club. Celui-ci est libre de défrayer les arbitres et/ou les ramasseurs de son club de leurs frais de déplacement pour les épreuves organisées dans son propre club, mais ce défraiement ne doit pas figurer sur la feuille finances. Cette décision n'a pas d'effet rétroactif, et est valable à compter de ce jour.

6/ Montant des droits d'inscription des interclubs nationaux

L'origine de cette question remonte à la qualif des Interclubs nationaux de 2023. Une joueuse du Comité Provence se trouvait dans notre comité pour cette qualif et a souhaité participer dans notre comité. Un problème s'est posé lors du montant de la somme réclamée à cette joueuse, celle-ci étant plus importante que ce qu'elle aurait payé si elle avait joué dans son Comité. Finalement, elle n'a pas participé à cette qualif. Les tarifs pratiqués dans notre Comité sont-ils trop élevés?

Véronique nous a fourni un comparatif de ce qui se pratique dans un certain nombre de Comités. Pour rappel, dans le Comité Champagne, les tarifs sont de 75 euros pour une équipe de 5, et de 105 euros pour une équipe de 7 (15 euros par joueur, puisqu'il y a 3 parties). Il est procédé à un vote à main levée pour savoir si l'on doit modifier nos tarifs . Le résultat est le suivant : 9 voix pour le maintien du tarif actuel, 2 abstentions et 3 voix contre . Le tarif actuel est donc maintenu.

Par contre, il est acté que si un joueur d'un autre Comité veut participer à la qualif Interclubs dans notre Comité, il paiera ce qu'il aurait payé dans son Comité (montant à recueillir auprès du Président de son Comité).

7/ Création d'une commission achat des récompenses pour les manifestations primées par le comité

Cela ne concerne que les épreuves suivantes : le Championnat de Champagne, le Championnat par Paires et les Champenoises.

En 2023, le vainqueur du championnat de champagne qui avait gagné un magnum de champagne a dit qu'il aurait préféré un panier garni, car il n'aurait pas l'occasion de boire ce magnum. Il lui a donc été remis un panier garni.

En 2024, pour éviter la même déconvenue , mais aussi pour éviter tout conflit d'intérêt personnel, Véronique a fait le choix arbitraire de ne prendre que des paniers garnis pour le

championnat de champagne. Choix qui a été regretté par au moins une personne qui aurait préféré du champagne.

Véronique pense que pour éviter ces problèmes, il serait judicieux de mettre en place une commission de 2 ou 3 personnes qui seraient en charge d'acheter les lots pour la saison.

Denis propose de définir un ordre d'idée de valeur pour chaque lot selon les compétitions concernées.

Après discussion, il est décidé que l'achat des lots doit rester dans le cadre de l'organisation de la manifestation.

8/ Point sur l'arbitrage - Duplitop 9 (Roger COMBES)

Roger précise qu'il faut faire fréquemment des mises à jour de DUPLITOP 9 pour intégrer les évolutions.

Il rappelle qu'il faut inscrire les compétitions organisées par un club auprès de la Fédé au moins un mois avant celle-ci, pour qu'elle apparaisse dans DUPLITOP 9 le jour de la Compétition. Il rappelle que cette inscription se fait via « Ma Fiche » sur le site de la Fédé.

Enfin, Roger nous informe qu'il renonce à ses fonctions d'arbitre à partir de la saison prochaine, ce que regrette le CA, car il était d'un aide très précieuse pour toutes les compétitions organisées sur le Comité. Le CA le remercie vivement pour tout ce qu'il a apporté au Comité en matière d'arbitrage.

Il va donc être nécessaire que davantage de joueurs s'investissent dans l'arbitrage.

9/Compte-rendu du CA Fédéral des 6 et 7 janvier 2024

En ce qui concerne la licence loisir, il serait intéressant que les Présidents de Club voient dans leur club ce que pensent leurs joueurs du prix proposé pour celle-ci. Il en est de même pour le maintien de Scrabblorama. Transmettre à Véronique le résultat de leurs investigations afin qu'elle en tienne compte lors du prochain CA Fédéral où ces points seront évoqués.

10/Calendriers : fin de saison et saison 2024 -2025

Véronique rappelle qu'il est important, même essentiel, que chaque club s'investisse dans les organisations de compétitions.

Un club ne peut pas jouer en permanence les compétitions dans les autres clubs sans penser à organiser lui-même une seule épreuve dans l'année.

A l'examen du calendrier 2023-2024, il s'avère qu'il n'y a qu'un centre à TROYES pour organiser les interclubs nationaux du 24 mars. Bernard nous précise qu'il n'est pas en mesure d'accueillir à TROYES toutes les équipes du Comité. Bernadette et Denis vont voir

s'ils peuvent trouver une salle sur CHALONS ou sur SAULT LES RETHEL qui soit à un prix raisonnable.

Lucille précise que LAON va ouvrir un centre pour le Simultané mondial semi-rapide du 21 avril.

Le calendrier 2024-2025 est émis, ce qui permet à chacun de réfléchir aux réservations de salle .

11/ Questions diverses :

Aucune autre question n'est posée, et la séance est levée à 12h15.

Fait à CHATEAU THIERRY le 16 février 2024

La présidente

Véronique MOJARD

Le secrétaire de séance

Gérard D'HONT